

MAIRIE DE RUNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, le vendredi 10 décembre 2021 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Yvon LE BIANIC, Maire.

Présents : Yvon LE BIANIC, Erwan ELIES, Anne AMOR, Serge RICHARD, Christophe LE BIHAN, Marie Christine LE ROUX, Erwan LE BOZEC, Julie BURGAUD, Mathieu LE DAN-TEC, Patricia ROUAULT

Absent excusé : Yvon LE FRIEC

Nbre de conseillers : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de la convocation : 3 décembre 2021

Nombre de pouvoir : 0

Secrétaire : Erwan Le Bozec

Lors de la validation du procès-verbal, M. Erwan Le Bozec fait remarquer qu'au sujet de l'attribution du marché de la plateforme du city stade, le mot confidentiel n'a pas été mentionné sur le PV du 14 septembre 2021.

Après débat, Monsieur le maire confirme que le mot confidentiel a bien été prononcé lors de la séance du 14 septembre 2021.

M. Erwan Eliès souhaite que les positions soient relatées à minima dans les PV du conseil.

I. Affaires générales

1. Création d'une commission consultative MAPA (Marché à Procédure Adaptée)

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la nécessité de la mise en place d'une MAPA (Marché à Procédure Adaptée)

M. le maire explique que cette commission siège obligatoirement à partir de 40 000 € HT,

A partir de 5 580 000 € HT, une CAO (commission d'Appel d'Offres) est obligatoire.

Il précise que ces deux commissions sont consultatives. La décision d'attribution des marchés revient à l'assemblée municipale.

M. Erwan Eliès propose l'élaboration d'un cahier des charges en commun. Les élus définiront collectivement les éléments d'un projet.

M. le maire souhaite réunir la commission MAPA pour choisir les entreprises pour les prochains travaux.

Mise en place de la commission :

Commission MAPA - Marché à Procédure Adaptée

Membre de droit : Yvon LE BIANIC

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Erwan ELIES	Julie Burgaud
Serge RICHARD	Patricia Rouault
Erwan LE BOZEC	Christophe Le Bihan

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la création de la commission Marché à Procédure Adaptée (MAPA)
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

2. Cession délaissé communal

Monsieur Christophe Le Bihan, étant concerné par ce point, sort de l'assemblée.

Monsieur le maire donne lecture du courrier demandant l'achat d'un délaissé communal au lieu-dit Poul Pilliou

M. Christophe Le Bihan souhaite mettre un calvaire en valeur le restaurant et en le déplaçant sur l'emplacement d'un délaissé communal.

M. le maire propose de mettre un prix pour ce délaissé.

M. Mathieu Le Dantec indique qu'il y mise en valeur du patrimoine.

Le conseil municipal fixe le prix de 1 €/m².

Les frais de bornage et les frais d'actes seront à la charge du demandeur.

Les frais de déplacement du calvaire seront à la charge du demandeur.

Pour améliorer l'accès au calvaire de la route communale, la commune fournira une buse à M. Le Bihan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents (*M. Le Bihan n'a pas pris part au vote*)

- **AUTORISE** la cession du délaissé communal au prix de vente de 1€/m²
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

II. Affaires communautaires

1. ***Transfert de la compétence communautaire « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services au public y afférentes » aux communes.***

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

2. ***Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.***

Monsieur le maire donne lecture du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Mme Anne Amor demande si tout ce qui est recyclable trouve une entreprise. M. le maire explique qu'aujourd'hui tout est repris par des entreprises spécialisées.

M. Erwan Le Bozec demande si grâce au progrès du tri il serait possible de baisser la taxe des ordures ménagers.

Mme Julie Burgaud demande s'il serait possible d'avoir des containers enterrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres

VALIDE ce rapport

III. Questions et informations diverses

- ⊙ ***Vœux du maire***
M. le maire précise que la date sera fixée ultérieurement.
- ⊙ ***Lotissement des Hortensias***
2 lots sont réservés au lotissement.
- ⊙ ***Le repas de fin d'année des élus et des agents*** est reporté à une date ultérieure
- ⊙ ***Une fuite d'eau*** est détectée au 7 rue du Trégor.
- ⊙ ***Taille du bois de chataignier (Place des Templiers)***
L'entreprise Arbor Création de Runan a été sollicité.
Le coût de la journée est de 400 € ou 600 € avec une nacelle.
Un agent de l'ONF et du CAUE seront présents lors des travaux qui auront lieu courant février.
- ⊙ ***La réunion environnement est le 15 décembre 2021 à 18h***
- ⊙ ***Ramassage des feuilles le samedi 18 décembre à 9h.***
- ⊙ ***Filière bilingue***
Monsieur le Marie informe l'assemblée de son déplacement à l'inspection académique.